



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : CS/2076-0049

N/Réf. : AA/MB/ETB20259_697_PROT_Thieffry_53

Annexe : /

Bruxelles, le 24/10/2022

Objet : ETTERBEEK. Rue Aviateur Thieffry, 35
Proposition de classement comme monument d'une maison d'habitation.

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du reçu le 19/09/2022, nous vous communiquons *l'avis défavorable* formulé par notre Assemblée en sa séance du 28/09/2022.

Description du bien

Le bien est une maison bourgeoise, de style moderniste de 4 niveaux. La façade avant est en crépi taloché, percée de fenêtres angulaires avec des colonnes d'angle en bois ouvragés. Conçue en 1927, elle est l'œuvre de l'architecte Maurice Aerts, pour son père, Albert Aerts, sculpteur sur bois. La maison est reprise à l'inventaire du patrimoine architectural :

https://monument.heritage.brussels/fr/Etterbeek/Rue_Aviateur_Thieffry/35/15440

Les décors intérieurs, d'inspiration Art déco, sont l'œuvre d'Albert Aerts.

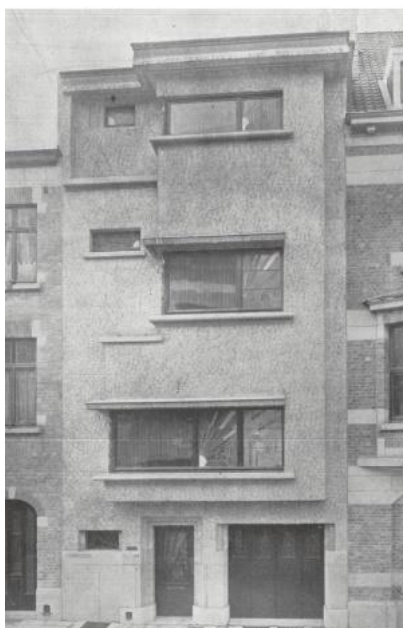


Photo de la façade avant. Périodique *Le document*, 1929, p. 1-2.



Etat de la façade avant en 1994.
Source : monument.heritage.brussels



Etat de la façade avant en Octobre 2022. Photo CRMS

Demande

La demande de classement a été initiée par le propriétaire pour les raisons suivantes :

- le bien est une maison moderniste de l'architecte Maurice Arts, architecte reconnu ;
- les décors intérieurs sont l'œuvre d'Albert Aerts ;
- le bien est repris à l'inventaire et dans plusieurs publications & sites dédiés à l'architecture ;
- plusieurs éléments méritent protection : la façade et le salon Art Déco avec boiseries et vitraux ;
- le bien n'a pas connu de transformation notable : la majorité des éléments d'origine sont encore présents

Caractéristiques architecturales d'origine et état actuel :

Façade avant :

- crépi d'origine, aujourd'hui peint en vert, et menuiseries d'origine, peintes en rouge ;
- certains vitraux préservés ;
- porte de garage basculante récente, refaite en reproduisant la structure de l'ancienne, avec intégration des verres martelés et des grilles des anciens jours.

Hall & cage d'escalier, salon :

- éléments en bois sculpté (lambris du salon du bel étage et départ de rampe) conservés ;
- plusieurs vitraux intérieurs de la cage d'escalier d'origine, d'autres vitraux sont des 'recréations' copiées ou inspirées des originaux ;
- granitos d'origine. Conservation partielle de ceux de la terrasse du premier étage ;
- au salon, remplacement du linoleum par un parquet récent « à bâtons rompus » ;
- remplacement du papier peint des cadres du lambris ;
- menuiseries du lambris complétées du côté rue.

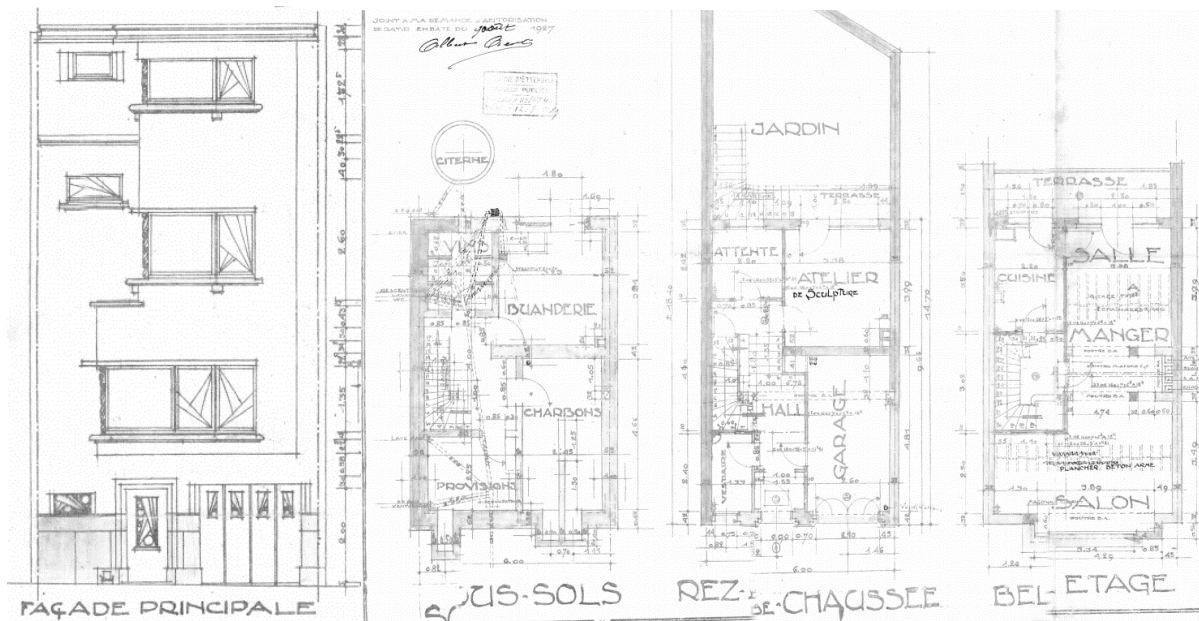
Avis de la CRMS



Détail des fenêtres du 1^{er} étage en façade avant.
Photos CRMS



Détail de la porte de garage en façade avant.



Elévation de la façade avant et plans des étages. Plans d'archives disponibles aux archives communales d'Etterbeek. Images fournies avec la demande de classement.

Le bien présente la particularité d'être une maison d'artiste, mais suivant la typologie d'une habitation typiquement bruxelloise. Bien qu'il s'agisse d'une maison à valeur patrimoniale et aux finitions soignées, ayant conservé une partie de ses dispositions et de ses décors d'origine (extérieurs et intérieurs), le bien a connu diverses modifications (remise en peinture de la façade), suppressions d'éléments (remplacement de la porte de garage, vitraux en façade avant disparus, parquet remplacé, éléments de lambris disparus, papier peint remplacé), ainsi que la « récréation » de décors copiés et/ou inspirés de ceux conservés (certains vitraux intérieurs), ce qui présente un mélange d'éléments hybrides. La CRMS estime dès lors que le bien ne constitue pas un témoin intact de la période de construction et que l'état actuel ne répond pas suffisamment aux critères d'intégrité ou de valeur d'ensemble qui justifieraient un classement. En conséquence, elle se prononce défavorablement sur la demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

p.o. 
A. AUTENNE
 Secrétaire


C. FRISQUE
 Président

c.c. à : csmets@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; sthielen@gov.brussels ; wstevens@gov.brussels